

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL****RÉUNION DU LUNDI 05 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le cinq juillet à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, en session ordinaire qui s'est déroulée, en mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2021

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	CORDIER Stéphanie	ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	SCAPPATICCI Benjamin
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	
CHEVEREAU Laurent	de PARISOT DE BERNECOURT France	

**ABSENTS (avec pouvoir)** : M. SICILIANO, absent excusé, a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric et M. VIGNERON Pascal, absent excusé, a donné pouvoir à Mme GOUBEAU Ghislaine.

**ABSENTS (sans pouvoir)** : Néant

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES** : 01

Monsieur CHEVEREAU Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

- ⇒ SECRÉTARIAT DE MAIRIE : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS - SERVICE URBANISME
- ⇒ GROUPE SCOLAIRE : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'A.T.S.E.M, À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022
- ⇒ R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- ⇒ DIVISION PARCELLAIRE
- ⇒ DÉCISION DE LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE
- ⇒ CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
- ⇒ DIVERS

⇒ **SECRÉTARIAT DE MAIRIE : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS - SERVICE URBANISME**

**Délibération 2021/19**

Monsieur le Maire expose :

Lors des précédents conseils, il a été évoqué l'option d'un prestataire extérieur pour la gestion des demandes d'autorisation des droits du sol de la commune, mais ce projet collectif est remis à plus tard.

Parallèlement, les communes intéressées par la démarche ont sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle mette en place au sein de son service instructeur, une assistance aux communes moyennant une participation financière pour le temps passé à l'instruction du ou des dossiers déposés.

L'intercommunalité ne s'oppose pas à cette demande collective mais n'ayant qu'un seul agent à ce poste, elle a souhaité un temps de réflexion pour étudier la possibilité en interne d'une nouvelle réorganisation ; toutefois, si solution trouvée, dans le meilleur des cas, les dossiers d'urbanisme des communes ne pourraient être instruits par la Communauté de Communes que fin d'année 2021.

Monsieur le Maire dit que la période actuelle très particulière liée au covid19 avec ses périodes de confinement, fait que de nombreux administrés ont lancé divers travaux chez eux, travaux leur imposant des déclarations et des démarches administratives faisant ainsi un surcroît de travail en mairie avec un personnel administratif restreint, il se voit dans l'obligation de proposer à l'assemblée :

- La création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité ouvert au grade d'adjoint administratif,
- Que cet emploi soit créé à temps non complet, à raison de 16 heures par semaine (16/35<sup>ème</sup>) à compter du 07 juillet 2021.

Suite à l'exposé du maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions exposées ci-dessus, à compter du 07 juillet 2021 ;
- **DIT** qu'étant donné que cette création est sur un emploi non permanent, il n'y a pas lieu de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### ⇒ **GROUPE SCOLAIRE : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022**

#### **Délibération 2021/20**

Monsieur le Maire expose :

Compte-tenu de l'augmentation des constructions sur la commune et de la hausse des inscriptions scolaires pour la rentrée 2021/2022, il convient de satisfaire aux besoins liés à la nécessité de service des enseignantes des petites et moyennes sections.

Il propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent pour un poste au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles accessible selon les conditions de qualification définies par le statut particulier du cadre d'emploi des A.T.S.E.M., à la détention du CAP petite enfance ou à la justification d'une qualification reconnue comme équivalente dans des conditions fixées par décret ;
- Que cet emploi soit créé à temps non complet à raison de 12 heures par semaine (12/35<sup>ème</sup>), à compter du 31 août 2021 ;
- propose de modifier le tableau des emplois permanents en créant un deuxième emploi dans le cadre d'emplois des ATSEM - personnel non titulaire.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la création d'emploi susvisée ;
- **DIT** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2021/16 ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents comme suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>				
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01	35 heures	
Chargée d'accueil et assistante administrative	Adjoint Administratif	01	28 heures	
<b>Filière technique</b>				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01	35 heures	
<b>Filière médico-sociale – sous-filière sociale</b>				
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01	32 heures Temps rémunéré annualisé	
<b>Filière animation</b>				
Assistante de cantine	Adjoint territorial d'animation	01	11 heures Temps rémunéré annualisé	

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>				
<b>Personnel non titulaire</b>				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	
<b>Filière animation</b>				
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Animateur territorial	01	19 h Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	23 h + 11 h 30 en plus en cours d'année, temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	27 h + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	14 heures + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
<b>Filière médico-sociale – sous filière sociale</b>				
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01	12 heures Temps rémunéré annualisé	A compter du 31 août 2021

⇒ **R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

**Délibération 2021/21**

Monsieur le Maire fait part de la délibération du conseil Municipal datée du 13 décembre 2016 et de ses annexes portant sur la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), Cette présente délibération ne prévoit pas de régime indemnitaire pour les agents contractuels qu'ils soient titulaires ou non titulaires.

Il expose que :

**CONSIDÉRANT** les créations d'emplois de la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019 date à laquelle la commune a repris le personnel de l'Association « CROQ & JEUX » après sa dissolution.

**CONSIDÉRANT** que les textes de lois disent que les agents contractuels (CDD et CDI) peuvent bénéficier du RIFSEEP ;

**CONSIDÉRANT** que les montants maximaux peuvent faire l'objet d'un réexamen tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise des agents ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier les annexes 1-2-de la délibération 2016/50 du 13 décembre 2016 : créations de groupes de fonction et réexamen des montants maximaux annuels ;

**CONSIDÉRANT** que l'annexe 3 de la délibération 2016/50 du 13 décembre 2016 précisant les règles de maintien (ou non) du RIFSEEP en raison des absences, reste inchangé et applicable à la présente délibération ;

**Et propose au conseil municipal :**

**1-Une nouvelle liste des bénéficiaires ;**

**2-De modifier les groupes de fonction et les montants maximums annuels.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les propositions faites par Monsieur le Maire,
- **DIT** que la présente délibération sera effective à compter du :
  - 05 juillet 2021 pour les agents contractuels,
  - 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les agents titulaires, stagiaires,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 et suivants, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

⇒ **DIVISION PARCELLAIRE**

**Délibération 2021/23**

Monsieur le Maire dit qu'après les récentes ventes de bâtiments réalisées « rue de l'église » qui ont fait l'objet de divisions parcellaires entre la commune et les nouveaux propriétaires, il s'est aperçu que la parcelle A 1656 englobait aujourd'hui le bâtiment de l'agence postale, le parking à l'arrière de ce bâtiment « rue de la mairie » mais aussi toute une longueur de terrain situé à l'arrière des propriétés vendues, le long de la place de la mairie jusqu'à l'église ; il souligne qu'il serait souhaitable au vu des projets sur le devenir de l'agence postale de procéder à une nouvelle division parcellaire.

Il dit avoir contacté un géomètre et présente à l'assemblée une proposition de division parcellaire.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le modificatif du parcellaire cadastral daté du 7 juin par le cabinet de géomètre,
- **PREND NOTE** de la situation nouvelle de la parcelle A 1656 suivant le procès-verbal de délimitation présenté par le Maire,
- **DIT** que les frais liés à cette modification parcellaire peuvent être pris en charge par la collectivité au vu des crédits ouverts au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférent,

### ⇒ **DÉCISION DE LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

**Délibération 2021/22**

Monsieur le Maire dit que la commission communale « vie économique » a étudié la possibilité d'organiser un marché hebdomadaire et a contacté différents producteurs locaux pour les informer de ce projet. Par rapport aux réponses, ceux-ci sont intéressés.

Ce marché de produits alimentaires serait représenté par :

- Un primeur
- Un épicier-fromager
- Une fromagère-charcuterie
- Et une semaine sur deux : un rôti-seigneur et un artisan (miel)

Il se tiendrait avec une fréquence hebdomadaire tout au long de l'année, le samedi matin, à compter du 11 septembre 2021 de 8 h à 12 h 30 et s'organiserait sur le parking au-dessus de la cantine scolaire, en bordure de la Route Départementale 16.

Un règlement d'usage a été validé par la commission communale prévoyant un emplacement gratuit aux commerçants et artisans mais en contrepartie d'encaisser un droit de place, ils auraient pour obligation de faire paraître, chaque année, un encart publicitaire dans le bulletin municipal, d'un format « 1/8 page » au minimum et d'en régler le tarif appliqué par délibération.

Côté technique : l'installation de prises électriques sur site, est à l'étude.

Après discussion, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDENT** la création d'un marché hebdomadaire sur la commune de MARCILLY D'AZERGUES, sous réserves des travaux électriques.

### ⇒ **CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL**

**Délibération 2021/24**

Monsieur le Maire dit avoir reçu une de ses administrés qui souhaite créer son activité sur la commune.

Suite à ce rendez-vous qui s'est poursuivi par un état des lieux de l'ancienne bibliothèque, Monsieur le Maire donne le compte-rendu fait avec l'intéressée :

- Le local de l'ancienne bibliothèque situé au centre du village : 13 rue de la mairie, est retenu pour exercer son activité de sage-femme ;

- L'agence immobilière de Lissieu, se porterait mandataire de la collectivité ;

- Les travaux envisagés permettant l'ouverture d'un cabinet de sage-femme, sont la réhabilitation des 34 m<sup>2</sup> du local en une salle d'attente, plus un bureau et une salle d'examen,

- Le coût des travaux sera à la charge de la locataire ;

- Le choix de la rédaction d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec une durée initiale de 24 mois avec la possibilité d'un renouvellement d'une durée de 12 mois ;

- Le loyer annuel, hors taxes et hors charges, s'élèverait à 4 800 € mais en contrepartie des travaux réglés par la locataire, une gratuité sur loyers est validée pendant les dix premiers mois.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer :

- **A l'unanimité, les conseillers :**

- **ACCEPTENT** le changement de destination du local de l'ancienne bibliothèque en un local à usage bureau/commerce pour exercer l'activité de sage-femme ;

- **AUTORISENT** le maire à faire réaliser le ou les diagnostics qui s'imposent préalablement à la location ;

- **DEMANDENT** le concours et la présence de l'agence immobilière de LISSIEU en la désignant « mandataire » ;

- **VALIDENT** le choix d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux sur une durée de 24 mois avec possibilité d'un renouvellement pour 12 mois ;

- **FIXENT** le montant annuel du loyer à hauteur de 4800 €, hors taxes et hors charges ;

- **ACCEPTENT** une gratuité de loyers pour un montant correspondant à 10 mois de loyers en contrepartie des travaux réalisés et réglés par la locataire.

- **AUTORISENT** le maire à signer le bail et tous les documents s'y rapportant.

⇒ **DIVERS**

- **Secrétariat de mairie : fermeture au public**

Monsieur le Maire dit que le secrétariat de mairie sera fermé semaine 32 soit du 09 au 13 août 2021 inclus.

- **Agence Postale : fermeture au public**

Monsieur le Maire dit que l'accueil de l'agence postale sera fermé semaines 33 et 34 soit du 16 au 28 août 2021 inclus, mais la levée du courrier se fera tout de même journalièrement.

- **Vente de terrains entre la Commune et SEMCODA**

Monsieur le Maire dit avoir pris contact avec le notaire de CHAZAY : le compromis datant de 2017 doit être rédigé à nouveau.

- **Rendez-vous pris pour les dossiers d'urbanisme faisant l'objet de recours**

Monsieur le Maire dit avoir rencontré les acquéreurs et leur avocat en la présence de Me DEFAUX, avocate de la commune et de l'adjoint à l'urbanisme. A ce rendez-vous, les points évoqués sont :

- Les acquéreurs cherchent un terrain d'entente avec la commune, disent avoir rencontré SEMCODA ;

- Les acquéreurs sont prêts à envisager des locaux destinés à des professionnels dans leur projet de construction sur la parcelle A 1543 ;

- Reste à organiser une deuxième rencontre entre la mairie, les acquéreurs à laquelle sera convié Monsieur le Directeur de la SEMCODA pour connaître son avis.

## **COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **• CCBPD : Conseil communautaire - Réunion du mercredi 26 mai 2021**

Toutes les communes ont réceptionné un piège à frelons asiatiques ; ceux-ci détruisant les nids d'abeilles dans les ruches.

#### **CCBPD : Rencontre avec les ABF - Réunion du jeudi 1<sup>er</sup> juillet**

En plus des ABF, étaient présents ALTE69 et la DDT : points évoqués, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtis situés dans le centre de bourg sera refusée, ce type d'installations est mieux apprécié dans la ZAC.

La commission de la CCBPD se réunira en septembre.

### **SYNDICATS**

#### **SYDER : Réunion du mardi 22 juin 2021**

Mobilité propre : le SYDER souhaite élargir aux énergies des véhicules hydrogène, gaz...mais il devra modifier ses statuts.

#### **SIBA : Réunion du lundi 05 juillet 2021**

La commune n'était pas représentée.

#### **SIEVA :**

Un nouveau président a été élu.

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **• Commission communale « urbanisme » : Réunion du lundi 07 juin 2021**

Les membres de la commission ont étudié 08 dossiers : 01 permis de construire et 07 déclarations de travaux.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE (01)**

PC 069 125 21 0 0005 Reçu en mairie le 27/05/2021 2 <sup>ème</sup> demande suite à refus	Zone UH ABF Travaux envisagés : Construction d'une maison	<u>Avis de la commission</u> <u>« urbanisme » :</u> La commission a validé le permis de construire
---	---	--

**DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (07)**

DP 069 125 21 0 0007 Reçue en mairie le 15/03/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : remplacement des tuiles à l'identique et réfection mur balcon	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 21 0 0011 Reçue en mairie le 19/04/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : Réfection de la couverture du bâtiment/remplacement ouverture de toit existante et création nouvelle ouverture de toit	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux.
DP 069 125 21 0 0012 Reçue en mairie le 19/04/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : Ravalement façade « Est » et création de deux fenêtres de toit	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 21 0 0014 Reçue en mairie le 20/04/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : Réfection du toit en tuiles creuses	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 21 0 0015 Reçue en mairie le 22/04/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : Pose d'un bardage bois sur le mur de clôture entre le jardin et la place de la mairie	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 21 0 0017 Reçue en mairie le 22/04/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : Piscine en bois semi-enterrée 5.5 X 3	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 21 0 0024 Reçue en mairie le 17/05/2021	Zone N Travaux envisagés : Construction d'une piscine	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux.

- Commission communale « communications » : Réunion du mercredi 23 juin 2021  
Point évoqué : nouvelle maquette du site informatique de la commune qui est en cours.

• Commission communale « bâtiments » : Réunion du mardi 29 juin 2021

Suite à la récente acquisition foncière de la propriété qui jouxte le groupe scolaire, les membres de la commission ont visité l'abri de jardin pour envisager les possibilités de travaux.

• Centre Communale d'Actions Sociales : Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Les membres du CCAS ont évoqué :

- Listing des bénéficiaires
- Colis de Noël reconduits
- Repas de Noël reconduit à l'auberge de Marcilly
- Thé dansant du 29 janvier 2022
- Les difficultés de l'ADMR durant le mois d'août
- La reprise des ateliers « mémoire » - intervenant MSA pour échanger sur le thème « bien vieillir »

**AUTRES**

• Ecole : kermesse du samedi 03 juillet 2021

Belle réussite du thème les Olympiades, beaucoup de monde malgré la pluie.

**POUR INFORMATION**

**Prochaines réunions de conseil municipal**

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Septembre	Lundi 13	20 h	Mairie

**Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale**

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Néant			

**Autres :**

- Néant

**Prochaines réunions des commissions communales**

Commissions	Date	Heures	Lieu
Commission « Urbanisme/PLU »	12 juillet	15 h	Mairie

Fin de séance : 23 h 05